

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 9 décembre 2025 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 3 décembre 2025 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil à l'annexe de la CCBDP à Buis-les-Baronnies

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre COMBES

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 96

**Nombre de voix délibératives :** 67

**Etaient présents :** 55 (dont 6 suppléants)

DAYRE Thierry, GREGOIRE Michel, BAS Claude, NICOLAS Alain, RICHARD Eric, BERNARD Sébastien, MONPEYSSEN Jean-Jacques, RUYSSCHAERT Christelle, PEYRON Roland, ROCHAS Pascale, GARCIA Jean, SALIN Olivier, LAGET Jean-Michel, DECONINCK Stéphane, MACIPE Nadia, AMOURDEDIEU Aurore, BERGER-SABATIER Martine, BOTTINI Monique, BREDY Muriel, CAHN Philippe, CARRERE Christian, CHAMBON Claude, CHARRASSE Daniel, CIRER-METHEL Pascal, CLEMENT Augustin, COMBES Pierre, DONZE André, FERNANDES José, FEUILLAS Annie, FRACHINOUS Alain, GREGOIRE Jean-Luc, HAIM Juliette, HAMARD Marc, LABROT Alain, LANTHEAUME Pascal, LAURENT Marie-Christine, LEDESERT Philippe, LOUPIAS Aurélie, MONGE Alain, NICOLAS Jean-Louis, NIVON Jacques, IMBERT Christian, PENIGAUT Alexandre, QUARLIN Mireille, ROUSSIN Christine, SOMAGLINO Claude, TEULADE Christian, TREMORI Michel, VIARSAC Roger, BLAIN Bruno (suppléant), TRUPHEMUS David (suppléant), CHAPPON Gérard (suppléant), PERNET Jean-Luc (suppléant), ROSIER Sandrine (suppléante), VINCENT Michel (suppléant)

**Etaient absents ou excusés :** 35

ACHAT Ginès, ARMAND Marie-Noëlle, BALDUCHI Monique, BARBANSON Fabienne, BOMPARD Jérôme, FLOQUET Marie, BONTOUX Géraud, CHAUDET Laurence, CHAVET Véronique, CLEMENT Rémy, CONIL Denis, CORNILLAC Christian, DUC Brigitte, DUPOUX Sébastien, ESTEVE Lionel, FAREL Annelise, FOUGERAS Lionel, GARNERO Sylvie, GIELLY Patricia, GILLET Didier, GIREN Didier, GRAS Jean-Claude, GRONCHI Yoann, GROSS François, LAFFITTE Didier, MATHIEU André, MORIN Gilbert, PEZ Gérard, POUYET Stéphanie, PUSTOCH Alan, RAVOUX Gilles, ROUSTAN Sébastien, ROUX Serge, THIRIOT Christian, TRUPHEMUS Gérard

**Excusés ayant donné procuration :** 12

BOMPARD Marc donne procuration à NIVON Jacques, BOREL Sylvie donne procuration à SALIN Olivier, BOUNIN Florence donne procuration à CARRERE Christian, CHAREYRE Laurent donne procuration à PENIGAUT Alexandre, GAUTHIER Eliane donne procuration à VINCENT Michel, LYOBARD Eric donne procuration à NICOLAS Alain, MONIER Marie-Pierre donne procuration à SOMAGLINO Claude, PILOZ Odile donne procuration à BOTTINI Monique, ROUSSELLE Didier donne procuration à TEULADE Christian, TACUSSEL Odile donne procuration à FERNANDES José, TATONI Thierry donne procuration à COMBES Pierre, TEISSEYRE Isabelle donne procuration à AMOURDEDIEU Aurore

Adm. Générale - Finances & Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Nadia MACIPE

## Ressources Humaines

### **209-2025 Service Maintenance du Patrimoine - Crédit d'un poste permanent d'adjoint technique territorial (catégorie C) à temps complet (35h00)**

**Vu** le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.332-8-2° ;

**Vu** la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et notamment son article 44 ;

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

**Vu** l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 ;

**Vu** la délibération n° 214-2024 portant création d'un poste non permanent d'adjoint technique territorial pour occuper les fonctions d'agent technique polyvalent jusqu'au 31 décembre 2025 ;

**Considérant** le besoin croissant au sein du service Bâtiment pour les petits travaux réalisés en régie

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la création d'un poste permanent d'agent technique territorial à temps complet (35h00), à compter du 10 décembre 2025.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide**

**POUR : 67**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D'APPROUVER** la création d'un poste permanent à temps complet (35h00) d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C, à compter du 10 décembre 2025 ;

L'agent sera placé sous la responsabilité du Responsable du Service Maintenance du Patrimoine ;

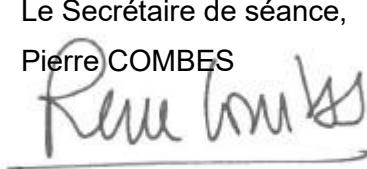
**DE FIXER** la rémunération en référence à la grille des adjoints techniques territoriaux (catégorie C) ;

**D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Secrétaire de séance,

Pierre COMBES



Le Président,

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 18/12/2025

Mise en ligne le : 18/12/2025

Ampliation à :